

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

122^{ème} REUNION

29 avril 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CXXII)

Original: Anglais

Rev.1

NOTE D'INFORMATION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

NOTE D'INFORMATION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point de la situation en Somalie depuis la 105^{ème} réunion du Conseil, tenue le 18 janvier 2008. Lors de cette réunion, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour une période additionnelle de six mois, et articulé un certain nombre de mesures à prendre par les diverses parties prenantes, afin de faire avancer la réconciliation, améliorer la situation sécuritaire et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, renforcer la cohésion régionale en appui aux Institutions fédérales de transition (TFIs), ainsi que les capacités de ces dernières, et contribuer au déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations unies qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie [PSC/PR/COMM(LV)].

II. DEVELOPEMENTS POLITIQUES

2. Lors de sa 105^{ème} réunion, le Conseil a souligné la nécessité pour le Gouvernement fédéral de transition (TFG) d'arrêter, de toute urgence, des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre intégrale des conclusions du Congrès de réconciliation nationale (NRC), qui s'est tenu à Mogadiscio en juillet/août 2007, et d'adopter une approche plus inclusive pour se rapprocher de toutes les parties prenantes somaliennes qui rejettent la violence, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la Somalie, conformément à la Charte fédérale de transition.

3. Il est encourageant de relever que la période sous examen a été marquée par des efforts soutenus visant à promouvoir un processus politique ouvert à tous et à approfondir la réconciliation, conformément aux recommandations du NRC et au programme de travail du TFG, lequel, en même temps que le Gouvernement désigné par le Premier Ministre Nur Hassan Hussein 'Adde', fut approuvé par le Parlement fédéral de transition (TFP) le 10 janvier 2008. Ce programme vise à favoriser la réconciliation, à promouvoir la paix et la sécurité, à renforcer les capacités des institutions somaliennes et à promouvoir la transparence dans la collecte des recettes publiques, ainsi qu'à assurer l'exécution de tâches clé de la période de transition relatives à la Constitution et aux questions électorales. Moins de deux semaines après son investiture par le TFP, le nouveau Gouvernement s'est réinstallé à Mogadiscio, marquant ainsi sa détermination à tout faire pour stabiliser le pays et faire avancer son agenda, y compris sur la question de la réconciliation.

4. Le 23 janvier 2008, le Commissaire sortant chargé de la paix et de la sécurité, accompagné du Représentant spécial du Président de la Commission pour la Somalie, s'est rendu à Mogadiscio pour des discussions avec les autorités somaliennes. A cette occasion, le Premier Ministre a réaffirmé sa détermination à tendre la main à tous les groupes d'opposition et à approfondir le processus de réconciliation.

5. Le 22 février 2008, à Mogadiscio, le Représentant spécial du Président de la Commission s'est entretenu successivement avec le Premier Ministre du TFG et le Président Abdullahi Yusuf Ahmed. Il a saisi cette occasion pour réitérer, une fois encore, la nécessité d'un processus politique ouvert à tous, et a exhorté les autorités somaliennes à faire montre de flexibilité s'agissant du dialogue avec l'opposition. Bien que les deux dirigeants somaliens aient réaffirmé l'engagement du TFG en faveur de la réconciliation, le Président Abdullahi Yusuf a également souligné que ceux qui s'opposent à toute forme de dialogue et veulent transformer la Somalie en un Etat islamique fondamentaliste doivent être exclus et isolés.

6. Du 11 au 13 mars 2008, au Caire, en Egypte, et dans le cadre des efforts visant à appuyer le dialogue entre le TFG et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS), des diplomates de pays partenaires de l'UA ont rencontré des représentants de l'ARS. Tout en formulant des préalables à tout dialogue avec le TFG, la délégation de l'ARS a indiqué que son objectif n'était pas de renverser le Gouvernement de transition. Elle a également exprimé son engagement à promouvoir de bonnes relations avec tous les voisins de la Somalie sur la base du droit international. Une semaine plus tard, à Nairobi, le Représentant spécial du Président de la Commission a rencontré un membre du Comité exécutif de l'ARS, qui a réitéré la disposition de son mouvement à dialoguer avec le TFG.

7. Le 23 mars 2008, l'AMISOM a facilité, à son Quartier général à Mogadiscio, une rencontre entre le Premier Ministre Nur Hassan Hussein et M. Mohammed Hassan Haad, Président du *Hawiiye Tradition and Unity Council*. La rencontre entrait dans le cadre des efforts visant à mettre un terme aux violences perpétrées tant à Mogadiscio que dans ses environs par les éléments armés opposés au TFG. Aussi bien le Premier Ministre que M. Haad ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats de la rencontre, qu'ils ont considérée comme un premier pas vers une véritable réconciliation. Le *Hawiiye Council* jouirait d'un important appui local et, de ce fait, a un rôle important à jouer dans tout effort visant à parvenir à des résultats tangibles en ce qui concerne la réconciliation.

8. Au début du mois d'avril 2008, à Nairobi, une délégation de l'ARS dirigée par Sheikh Sheriff Hassan, Président de l'Alliance, et comprenant Sheikh Sheriff Aden, ancien Président du TFP, et le Professeur Ibrahim Addow (qui dirigeait la délégation de l'Union des tribunaux islamiques aux négociations de Khartoum, alors facilitées par la Ligue des Etats arabes), a rencontré plusieurs membres de la communauté internationale, y compris des représentants des Nations unies, de la Ligue des Etats arabes et de l'UA. Au cours de la réunion avec les représentants de l'UA, les dirigeants de l'ARS ont exprimé leur disposition à entamer des discussions avec le TFG, et se sont déclarés favorables à tout rôle que l'UA pourrait jouer dans ce cadre. Dans l'ensemble, tous ceux qui ont rencontré la délégation de l'ARS ont été encouragés par le fait que les membres de l'Alliance ont paru ouverts au dialogue, ainsi que l'atteste notamment l'assouplissement de leur position quant au retrait des troupes éthiopiennes de la Somalie comme préalable à tout dialogue avec le TFG.

9. La visite d'une délégation de l'ARS à Nairobi est intervenue à la suite de l'appel lancé par le Premier Ministre du TFG à tous les Somaliens à recourir au dialogue pour résoudre la crise dans leur pays et d'une invitation subséquente du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. A ce stade, il importe de souligner

qu'immédiatement après que l'ARS a exprimé sa volonté d'entamer le dialogue avec le TFG, en réponse à l'appel du Premier Ministre Nur Hassan Hussein, Sheikh Hassan Dahir Aweys, que beaucoup considèrent comme l'instigateur de l'insurrection actuelle, a publié une déclaration marquant son opposition à un tel dialogue. Par conséquent, le fait que la direction de l'ARS ait publiquement exprimé sa disposition à engager le dialogue avec le TFG peut être considéré comme un désaveu des éléments radicaux.

10. Le 16 avril 2008, à l'occasion d'une réunion de haut niveau du Conseil de sécurité des Nations unies, tenue sous la présidence de l'Afrique du Sud pour examiner les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Président Abdullahi Yusuf a formellement réitéré son engagement en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie, ajoutant que « son unique objectif à la tête de la Somalie en cette période cruciale de (son) histoire est de restaurer la paix et de rétablir l'état de droit dans (son) pays », et affirmant sa « détermination à faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la paix et la stabilité ».

11. L'UA, en étroite collaboration avec les Nations unies et d'autres membres de la communauté internationale, ne ménagera aucun effort pour encourager et appuyer toutes les actions visant à promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les parties prenantes somaliennes. Il convient de relever que le TFG garde toujours, au sein du Gouvernement, des postes destinés à l'opposition. Si les groupes d'opposition décident de se joindre au Gouvernement, ils pourront contribuer à la mise en œuvre des tâches pendantes des 18 mois restants de la période de transition, y compris la préparation du recensement national, du referendum et des élections générales.

12. Dans l'intervalle, et à l'invitation de la Commission de l'UA, le Groupe international de contact sur la Somalie s'est réuni à Addis Abéba le 28 janvier 2008. Au cours de cette réunion, le Premier Ministre Nur Hassan Hussein a fait une communication sur les efforts déployés par son Gouvernement en vue de la réconciliation et du dialogue. Dans le communiqué publié à l'issue de ses délibérations, le Groupe de contact a insisté sur la nécessité pour tous les Somaliens d'axer leurs efforts sur le processus devant conduire aux élections nationales qui se tiendront l'année prochaine, et s'est félicité de l'engagement du Premier Ministre en faveur du dialogue politique et du processus de transition. Le Groupe de contact a exhorté toutes les parties prenantes somaliennes à se dissocier des éléments extrémistes. Par ailleurs, la réunion a convenu d'une proposition visant à améliorer le fonctionnement du Groupe de contact, y compris la création de 'groupes sectoriels' sur l'action humanitaire, la sécurité et la stabilité, le dialogue politique et la réponse aux préoccupations principales du TFG.

13. De son côté, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1801(2008) adoptée le 20 février 2008, a instamment engagé les TFIs et toutes les parties en Somalie à respecter les conclusions du NRC et à entretenir au-delà un processus politique également ouvert qui inclurait à terme toutes les parties prenantes. Le Conseil de sécurité a salué les efforts du TFG pour concevoir un plan visant à donner effet aux conclusions du NRC, notamment en menant à son terme le processus constitutionnel, et a réitéré la nécessité d'un accord sur un arrangement de cessation globale et durable des hostilités et une feuille de route pour les étapes cruciales à venir, jusqu'à la fin de la période de transition, y compris des

élections libres et démocratiques en 2009, tel qu'énoncé dans la Charte fédérale de transition de la Somalie.

III. SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE

14. Au cours de la période sous examen, la situation sécuritaire en Somalie a continué à être une source de grave préoccupation. A Mogadiscio, des incidents presque quotidiens sont signalés. Il s'agit d'attaques éclairs menées par des éléments armés appartenant essentiellement à al-Shabaab – un mouvement militant islamiste qui a été déclaré organisation terroriste par les Etats-Unis d'Amérique - contre les forces somaliennes et éthiopiennes; d'assassinats ciblant des personnes considérées comme des modérés prônant le dialogue, et de hauts responsables du TFG – au cours du seul mois de mars, 10 hauts responsables du Gouvernement ont été assassinés; d'attaques à la grenade contre des civils ; de l'utilisation de bombes et de mines placées au bord des routes et d'embuscades contre les convois du TFG et des forces éthiopiennes ; ainsi que d'attaques au mortier contre des installations gouvernementales, telles la Villa Somalia, qui abrite la Présidence, les Ministères et des postes de police. Des cas d'enlèvement de travailleurs humanitaires et autres individus se sont également produits. Dans l'ensemble, les capacités limitées du TFG s'agissant du maintien de l'ordre ont favorisé la recrudescence d'activités criminelles de tous genres, aggravant ainsi davantage la situation sécuritaire générale.

15. La situation est également précaire hors de Mogadiscio. Les éléments armés ont continué à étendre leurs activités à l'intérieur du pays, afin d'en déloger l'administration du TFG. Un certain nombre d'incidents ont été signalés dans les régions de Hiran, du Juba Inférieur et Moyen, du Shebelle et du Bay. Les éléments armés opposés au TFG ont pu s'emparer provisoirement de villes importantes, saisissant des équipements et libérant des prisonniers. Par ailleurs, il convient de mentionner la tension persistante entre la région semi-autonome du Puntland et la République autoproclamée du Somaliland au sujet des régions contestées de Sool et de Sanaag.

16. En réaction à la situation ambiante, les forces du TFG, avec l'aide de l'armée éthiopienne, mènent des opérations régulières de bouclage et de ratissage de zones données et d'autres mesures anti-insurrectionnelles visant à déloger les éléments armés de leurs cachettes. Si des avancées ont été enregistrées, la situation générale n'en demeure pas moins difficile, en particulier en raison des nombreuses contraintes auxquelles font face les forces armées et de sécurité du TFG, contraintes qui vont de l'absence d'une structure de contrôle et de commandement qui soit effective à l'insuffisance de leur formation en passant par des capacités inadéquates et le non paiement des salaires. Cet état des choses a un impact négatif sur le moral des forces somaliennes et, dans certains cas, a conduit à des actes de pillage perpétrés par des soldats du Gouvernement et à des désertions. D'où la nécessité d'appuyer davantage les forces du TFG aussi bien en terme de formation et de renforcement de leurs capacités que de paiement des salaires, conformément à l'appel lancé par le Conseil lors de sa réunion de janvier 2008.

17. La piraterie le long des côtes de la Somalie demeure un problème grave, qui menace aussi bien l'acheminement de l'aide humanitaire – plus de 80% de l'aide fournie à la Somalie par le Programme alimentaire mondial (PAM) est acheminée par mer – que d'autres activités maritimes. C'est dans ce contexte, et en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1772(2007) du 20 août 2007, que la Marine française a, de novembre 2007 à janvier 2008, escorté les navires transportant l'aide humanitaire du PAM du port kenyan de Mombassa aux ports somaliens. La Marine danoise a pris la relève de cette opération au cours des mois de février et de mars 2008, avant de passer le témoin, au début du mois d'avril 2008, à la Marine néerlandaise. Le PAM s'est félicité de ces escortes navales, qui ont amélioré la prévisibilité et la fiabilité de l'acheminement de l'aide et réduit les coûts de transport. Dans la décision adoptée lors de sa 105^{ème} réunion, le Conseil a encouragé les Etats membres qui en ont les moyens à contribuer à la protection des navires transportant l'aide humanitaire du PAM destinée à la Somalie. Tout en exprimant sa gratitude aux membres des Nations unies mentionnés plus haut pour l'appui ainsi apporté, la Commission souhaite renouveler l'appel lancé par le Conseil aux pays africains.

18. Au cours de ces derniers jours, un certain nombre d'incidents se sont produits dans les eaux territoriales somaliennes, attestant de la gravité de la situation. Le 11 avril 2008, un groupe de plus d'une douzaine de pirates somaliens a attaqué un bateau de plaisance français qui rejoignait la Méditerranée en provenance des Seychelles et a pris en otage son équipage de 30 personnes. Plus tard, le bateau a été libéré, et 6 des pirates sont maintenant en détention. Le 20 avril 2008, un navire de pêche espagnol, avec un équipage de 26 personnes, a été arraisonné sur les côtes de la Somalie. Enfin, un navire battant pavillon de Dubai a été arraisonné au large des côtes somaliennes, le 21 avril, avant d'être libéré ultérieurement grâce à l'intervention des forces de sécurité du Puntland.

19. Dans sa déclaration au Conseil de sécurité, le 16 avril 2008, le Président Abdullahi Yussuf a insisté sur la menace que constituent les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Il a demandé à la communauté internationale de prendre des mesures pour lutter contre ce fléau jusqu'au moment où la Somalie pourra effectivement assurer la sécurité de ses eaux territoriales.

20. La période sous examen a également été marquée par des attaques contre l'AMISOM. Vers la fin du mois de janvier 2008, des éléments armés ont tiré quatre obus contre la position du contingent ougandais à l'aéroport de Mogadiscio. Deux civils ont été tués, alors que trois soldats de l'AMISOM et six autres civils étaient blessés. Le 8 avril 2008, une attaque suicide a été perpétrée contre le contingent burundais à l'entrée du camp où ce contingent approvisionne des civils en eau. Trois soldats burundais ont été blessés, dont un est décédé plus tard à l'hôpital de campagne de l'AMISOM ; trois civils ont été également blessés et sont pris en charge à l'hôpital de campagne de l'AMISOM. Le même jour, sept obus ont été tirés sur un poste de contrôle du contingent ougandais de l'AMISOM, où des civils venus pour se faire soigner étaient en train d'être déposés. Heureusement, aucune perte n'a été enregistrée. Ces attaques doivent être situées dans le contexte des menaces proférées par un des dirigeants d'al Shabaab contre l'AMISOM, sous prétexte que la Mission soutient le TFG.

21. Selon les Nations unies, la situation humanitaire en Somalie se détériore plus rapidement que prévu. Les attaques et les combats qui ont lieu à Mogadiscio et ailleurs dans le pays et l'anarchie générale ont fait beaucoup de victimes parmi la population civile, avec plusieurs morts et un nombre encore plus élevé de blessés. Les agences de l'ONU ont revu à la hausse le nombre de personnes en situation d'urgence humanitaire, qui est passé de 315.000 à 425.000, alors que celui des personnes récemment déplacées est passé de 705.000 à 745.000, les régions les plus touchées étant celles de Galgaduud, Mudug et Hiran. En plus de l'insécurité, d'autres facteurs ont contribué à cette situation, notamment une saison sèche exceptionnellement rigoureuse de janvier à mars et des taux d'inflation de plus en plus élevés. Par ailleurs, les attaques contre les travailleurs et les agences humanitaires se seraient multipliés, y compris l'enlèvement de véhicules et les embuscades contre les convois. Dans un geste qui atteste les difficultés de plus en plus croissantes auxquelles sont confrontées les agences humanitaires, « Médecins sans Frontières » (MSF) a annoncé récemment sa décision de mettre fin à ses opérations à Kismayo, dans le Juba Inférieur, où trois membres de son personnel ont été assassinés le 28 janvier 2008.

22. Malgré les conditions très difficiles dans lesquelles elles travaillent, les agences de l'ONU et les ONG continuent de déployer des efforts soutenus pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des groupes vulnérables. A cet égard, il convient de mentionner la distribution d'une aide alimentaire à plus de 1,2 millions de personnes, l'achèvement de la 2^{ème} phase de la campagne nationale de vaccination qui ciblait plus de 1,8 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans et la fourniture de l'eau dans les régions touchées par la sécheresse. De son côté, l'AMISOM continue de fournir un appui humanitaire limité à la population civile, y compris des services médicaux, tel le traitement de maladies courantes, des blessures par balle, des femmes enceintes et des enfants, et l'approvisionnement en eau pour les communautés installées à proximité de son Quartier général.

23. Un autre sujet de grave préoccupation est lié au nombre sans cesse croissant de Somaliens qui tentent de traverser le Golfe d'Aden pour rejoindre le Yémen à la recherche de meilleures conditions de vie, y compris la sécurité. Selon les Nations unies, au cours du premier trimestre de cette année, près de 8.000 personnes sont arrivées sur les côtes yéménites. Ces mouvements vers le Yémen sont d'autant plus significatifs que la traversée est particulièrement dangereuse. En mars 2008, plus de 100 personnes sont décédées en tentant de rejoindre le Yémen. En avril, les médias locaux ont signalés deux autres incidents au cours desquels des dizaines de personnes auraient perdu la vie.

IV. DEPLOIEMENT DE L'AMISOM ET MISE EN ŒUVRE DE SON MANDAT

24. A la suite de la prorogation par le Conseil du mandat de l'AMISOM, le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 1801(2008), a décidé de renouveler l'autorisation accordée aux Etats membres de l'Union africaine de maintenir une mission en Somalie pour une nouvelle période de six mois. Dans le même temps, le Conseil de sécurité a exhorté les Etats membres de l'Union africaine à apporter leur concours à l'AMISOM, ainsi que l'ensemble des Etats membres de l'ONU à fournir des ressources financières, du personnel, du matériel et des services en vue du déploiement intégral de l'AMISOM.

25. Au cours de la période sous examen, aucun progrès significatif n'a été accompli concernant le déploiement de l'AMISOM. Au 31 mars 2008, l'effectif de la Mission s'élevait à 2.614 hommes (deux bataillons ougandais et un bataillon burundais), soit près de 30 pour cent de l'effectif total autorisé de 8.000 hommes. Le deuxième bataillon promis par le Burundi est prêt à être déployé dès que les équipements et l'appui logistique requis seront disponibles. Il va sans dire que cette situation a un effet négatif sur les opérations de la Mission.

26. Dans le cadre des efforts visant à générer les troupes requises pour l'AMISOM, la Commission a eu des consultations avec le Ghana et le Nigeria, pays qui avaient tous les deux promis de participer à la Mission. Le Ghana a, depuis, indiqué qu'en raison de sa participation à d'autres opérations de maintien de la paix, il ne sera finalement pas en mesure de contribuer des troupes à l'AMISOM. De son côté, le Nigeria, qui a promis un bataillon de 850 hommes, a dépêché, en mars dernier, une mission de reconnaissance d'une semaine à Mogadiscio. Il est permis d'espérer qu'à la suite de cette mission de reconnaissance, le processus de déploiement des troupes nigérianes sera accéléré. Malgré l'appel lancé par le Conseil lors de sa 105^{ème} réunion, aucune nouvelle promesse de contribution de troupes n'a été enregistrée au cours de la période sous examen. Toutefois, dans une évolution encourageante, des mesures sont en cours pour entreprendre le déploiement initial de la composante police de l'AMISOM.

27. En mars 2008, le Général de Division L.B Karuhanga a passé le témoin au Général de Division Francis Okello en qualité de commandant de la Force. La Commission souhaite saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance au Général Karuhanga pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat, et réitérer sa gratitude aux Gouvernements de l'Ouganda et du Burundi pour leurs contributions à l'AMISOM et pour leur engagement en faveur de la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie. Par ailleurs, et afin de permettre au Représentant spécial du Président de la Commission de s'installer à Mogadiscio et, partant, d'assurer une direction plus efficace de la Mission et de maintenir des contacts plus étroits avec les parties prenantes somaliennes, la Commission est sur le point de signer un Protocole d'accord avec l'UNOPS pour la construction du Quartier général de la Mission et des facilités logistiques y afférentes, y compris l'acquisition d'équipements pour un hôpital de niveau II.

28. Ainsi que le sait le Conseil, l'AMISOM est confrontée à de sérieuses contraintes financières et logistiques. Outre l'appui logistique et technique apporté par les partenaires et certains Etats membres de l'UA, les ressources financières mobilisées à ce jour pour appuyer cette opération s'élèvent à environ 50 millions de dollars américains. Le budget total pour un déploiement intégral de l'AMISOM, en se basant sur les normes des Nations unies, pour une période d'une année, s'élève à 817.500.000 US\$. Le 20 février 2008, et conformément à la demande faite par le Conseil lors de sa 105^{ème} réunion, le Président sortant de la Commission a écrit au Secrétaire général de l'ONU pour demander à l'ONU de mettre en place un dispositif d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM couvrant les divers besoins de la Mission. Une réponse des Nations unies est attendue très prochainement, qui devrait indiquer comment l'ONU envisage d'aider davantage la Mission. Dans l'intervalle, la Commission voudrait exprimer sa gratitude à tous les pays et institutions qui ont apporté jusqu'à présent leur appui à l'AMISOM.

29. Malgré les nombreuses contraintes auxquelles elle fait face, l'AMISOM a continué, dans la limite de ses capacités, à apporter un appui au TFG, notamment en protégeant des infrastructures clé, tels le port, l'aéroport, la Présidence, ainsi que la jonction du Kilomètre 4. L'AMISOM fournit également une assistance humanitaire aux populations se trouvant dans son voisinage immédiat, y compris des services médicaux et de l'eau potable. En outre, l'AMISOM a établi des contacts étroits avec des acteurs somaliens influents, afin de faciliter le dialogue et la réconciliation. Enfin, l'AMISOM a intensifié sa collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement, la Police du TFG et d'autres parties prenantes, aux fins de contribuer à l'amélioration des capacités de la force de police somalienne.

V. APPUI DES NATIONS UNIES A LA SOMALIE ET DEPLOIEMENT EVENTUEL D'UNE OPERATION DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

30. En janvier dernier, et conformément à la résolution 1772(2007) qui a demandé au Secrétaire général d'intensifier ses efforts en appui d'une feuille de route pour un processus de paix global et pour mettre un terme au conflit en Somalie, une équipe spéciale intégrée dirigée par le Département des Affaires politiques a effectué une mission d'évaluation stratégique en Somalie. L'objectif de cette mission était d'élaborer une stratégie cohérente des Nations unies pour ce pays. L'évaluation stratégique a mis en évidence des opportunités pour un plus grand engagement de l'ONU et a identifié les actions à entreprendre à cet effet. Les résultats de la mission et ses recommandations sont joints au rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation en Somalie qu'il a présenté, le 14 mars 2008, au Conseil de sécurité.

31. Comme indiqué dans le rapport de la Commission à la 105^{ème} réunion du Conseil, le Département des Opérations de maintien de la paix des Nations unies a dirigé une mission d'information interdépartementale dans la région du 7 au 25 janvier 2008, pour consulter les parties prenantes, y compris l'UA, et évaluer la situation sécuritaire en vue de mettre à jour les plans conditionnels existants et de formuler des recommandations pour l'appui supplémentaire que les Nations unies pourraient apporter à l'AMISOM. La mission a été entreprise conformément à la résolution 1772(2007) du Conseil de sécurité des Nations unies et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 19 décembre 2007. La mission d'information a élaboré les quatre scénaris suivants aboutissant au déploiement éventuel d'une mission de maintien de la paix des Nations unies, également joints en annexe au rapport sus-mentionné du Secrétaire général:

- i. le premier scénario correspond à la situation actuelle dans laquelle le TFG poursuit ses efforts pour engager un dialogue politique avec l'opposition, les conditions de sécurité restent précaires et l'effectif de l'AMISOM n'augmente pas sensiblement. Dans ce contexte, le plan serait de faciliter un appui politique et programmatique (humanitaire, relèvement et développement) des Nations unies à la Somalie, par le biais d'un transfert important du personnel des Nations unies de Nairobi vers la Somalie;

- ii. le deuxième scénario prévoit l'instauration d'un dialogue politique avec l'appui de 60 à 70% des acteurs somaliens et la mise en place d'un dispositif de sécurité adéquat qui permette de renforcer la présence des Nations unies à Mogadiscio. Dans ce cas, la stratégie serait de transférer le siège de l'UNOPS à Mogadiscio pour renforcer l'appui politique des Nations unies au processus de paix ;
- iii. le troisième scénario envisage l'adoption d'un code de conduite sur les modalités d'emploi des armes par les principales factions et d'un accord sur un retrait progressif des forces éthiopiennes. Une telle situation rendrait possible le déploiement d'une force de stabilisation neutre pour permettre le retrait des forces éthiopiennes, éviter un vide sécuritaire et imprimer une dynamique au dialogue politique. Une force estimée à environ 8.000 hommes est requise, force à laquelle pourraient s'ajouter des officiers de police;
- iv. enfin, le quatrième scénario est fondé sur l'hypothèse d'une consolidation des accords politiques et de sécurité, alliée à une déclaration explicite d'adhésion au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. Les forces éthiopiennes seraient également retirées. Sous ce scénario, une opération de maintien de la paix des Nations unies serait déployée comportant une composante militaire d'environ 27.000 hommes et éventuellement une composante de police d'environ 1.500 officiers de police.

32. Dans ses observations, le Secrétaire général des Nations unies a encouragé les Etats membres qui en ont les moyens à prendre des initiatives pour le déploiement d'une force internationale de stabilisation, afin que le retrait des forces étrangères puisse avoir lieu et éviter qu'un vide ne s'installe par la suite. Il a, par ailleurs, souligné que, dans l'intervalle, il importe de mettre continuellement à jour les plans conditionnels existants pour une opération de maintien de la paix intégrée, de manière à préparer l'ONU à l'éventualité d'un déploiement dès que les conditions le permettront ; selon la mission d'information, ces conditions ne sont malheureusement pas encore réunies. Dans le même temps, il a souligné qu'une présence croissante sur le terrain du personnel de l'ONU permettrait d'apporter une assistance aux parties dans le cadre du processus politique et, à cet égard, il a chargé les Départements concernés de l'ONU d'évaluer la possibilité du, et d'élaborer des solutions viables pour permettre le transfert du siège de l'UNOPS ainsi que de l'équipe pays des Nations unies de Nairobi à Mogadiscio.

33. Dans sa lettre datée du 20 février 2008 adressée au Secrétaire général de l'ONU, le Président sortant de la Commission de l'UA s'est fait l'écho de l'appel du Conseil pour le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie. Il a réitéré cet appel au cours de la réunion de haut de niveau du Conseil de sécurité du 16 avril 2008. Le Président Abdullahi Yusuf, dans sa déclaration au Conseil de sécurité, a également insisté sur ce point. Il a, par ailleurs, saisi l'occasion pour exhorter le Conseil de sécurité à revoir et à lever l'embargo sur les armes imposé à la Somalie depuis 1992, et à aider son pays à mettre sur pied des forces de sécurité.

VI. OBSERVATIONS

34. Si la situation humanitaire et sécuritaire reste une source grave préoccupation, celle-ci ne s'étant pas améliorée depuis le dernier rapport soumis au Conseil, il n'en reste pas moins encourageant de relever les mesures prises par le TFG pour promouvoir le dialogue avec l'opposition et le fait que certains groupes sont aujourd'hui disposés à répondre positivement à ces gestes d'ouverture. Tout aussi encourageant est la nomination d'un Gouvernement de technocrates plus efficace, dont l'agenda met un accent particulier sur la réconciliation, la responsabilité et la mise en œuvre des tâches pendantes de la période de transition. Il importe d'encourager le TFG et toutes les parties prenantes somaliennes à persévérer dans leurs efforts, en vue d'aboutir à une véritable réconciliation et à une paix durable, et d'apporter tout l'appui requis à cette fin.

35. D'évidence, les parties prenantes somaliennes ont un rôle important à jouer et doivent assumer la responsabilité première dans la promotion de la paix et de la réconciliation dans leur pays. Dans le même temps, il va sans dire qu'elles ne pourront réussir que si la communauté internationale les appuie pleinement. L'UA et ses partenaires doivent agir de manière résolue pour saisir l'opportunité qui existe aujourd'hui pour mettre un terme définitif au conflit qui afflige la Somalie depuis près de deux décennies.

36. A cet égard, les mesures énoncées par le Conseil au cours de sa 105^{ème} réunion restent d'actualité qu'elles portent, entre autres, sur la nécessité d'un appui accru à l'AMISOM (mobilisation de troupes, appui technique, logistique et financier) ; le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix de l'ONU, le renforcement des capacités des TFIs, y compris celles des forces de sécurité et de défense de la Somalie; la promotion d'une cohésion régionale plus forte en appui au processus de paix; la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations dans le besoin et la garantie de la sécurité et de la sûreté des travailleurs humanitaires ; et l'adoption par le Conseil de sécurité de mesures contre tous ceux qui veulent entraver ou empêcher un processus politique pacifique, menacent les TFIs ou l'AMISOM par la force ou mènent des actions qui compromettent la stabilité de la Somalie ou de la région.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Information Note on the Situation in Somalia

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2226>

Downloaded from African Union Common Repository